

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 16 juin 2020

À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DES UNIVERSITÉS

Mesdames,
Messieurs,

Grâce à la grande capacité d'adaptation dont ont fait preuve tous les acteurs du réseau universitaire, une offre de formation élargie, accessible et qualifiante a été déployée au cours des dernières semaines. La diplomation de l'ensemble des finissants et la poursuite des formations en cours ont ainsi été assurées. Je vous remercie de tous les efforts déployés dans les derniers mois. La tâche était colossale, mais vous avez su relever le défi avec brio.

Bien que les dernières nouvelles soient encourageantes et que le Québec procède aujourd'hui à un déconfinement prudent, de grands défis attendent l'enseignement supérieur au cours des prochains mois et de la prochaine année. Grâce à la mobilisation du réseau de l'enseignement supérieur, nous sommes confiants que les étudiants pourront entamer ou poursuivre leurs projets d'études, et ce, malgré le contexte exceptionnel et inédit de la pandémie de la COVID-19.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur partage les préoccupations exprimées par les acteurs du réseau concernant les enjeux de motivation, de persévérance et de réussite scolaires. Les enjeux de santé mentale de la communauté étudiante, qui sont accentués par le contexte actuel, sont aussi au cœur de nos préoccupations. Comme la présence sur les campus favorise le lien d'appartenance entre l'étudiant, l'établissement d'enseignement et le personnel enseignant et non enseignant, le Ministère juge que la possibilité doit être offerte à tous les membres de la communauté étudiante de bénéficier d'un maximum d'activités d'apprentissage et de services de soutien au sein des campus.

C'est pourquoi, si les conditions continuent de le permettre, et comme vous vous y êtes déjà engagés, il vous est demandé d'aménager vos espaces et horaires pour permettre la fréquentation maximale des campus à la session d'automne 2020 et d'offrir à la communauté étudiante le plus d'activités d'enseignement et de services de soutien en personne, notamment pour les étudiants amorçant leur projet d'études et pour ceux en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Une offre de formation hybride prévoyant des suivis et des rétroactions fréquents auprès des étudiants devrait être planifiée à cette fin, en accord avec les enveloppes budgétaires consenties pour l'année 2020-2021.

Cette planification doit s'inscrire dans le respect des contraintes sanitaires émises par la Santé publique, notamment en ce qui concerne le maintien de la distanciation physique de 1,5 mètre entre les étudiants. La fréquentation peut varier entre les programmes, les départements ou les différents campus d'un établissement, notamment pour tenir compte de particularités locales. Nous savons que les directions d'établissement sauront mettre en place les mesures les plus appropriées pour permettre la tenue d'un maximum d'activités sur leurs campus, tout en tenant compte des caractéristiques qui leur sont propres.

Plusieurs contraintes pourraient complexifier l'atteinte de cet objectif pour certains établissements. Nous comptons donc sur vous pour faire preuve de créativité et de souplesse pour répondre le mieux possible aux défis découlant de leurs particularités régionales. Pour amoindrir ces contraintes, notamment le fait que certains étudiants ne seront pas en mesure de se rendre sur les campus, des mécanismes devront être mis en place pour permettre à tous les étudiants d'entamer, de poursuivre ou de terminer leur projet d'études.

Par ailleurs, chaque établissement devra préparer un protocole d'urgence prêt à être mis en œuvre advenant une deuxième vague de transmission du virus qui forcerait à nouveau l'interdiction d'accès totale ou partielle aux campus. Ce plan devra notamment prévoir le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l'encadrement offert aux étudiants pour assurer la poursuite des activités d'enseignement. Des balises plus précises à ce sujet seront fournies sous peu par le Ministère.

Pour soutenir le réseau de l'enseignement supérieur dans cette reprise, nous faisons le nécessaire pour allouer le plus rapidement possible une grande partie des enveloppes budgétaires aux établissements, ce qui permettra :

- d'offrir une prévisibilité du financement pour faciliter la prise de décision;
- de préparer les sessions à venir;
- de donner le plus de flexibilité possible pour l'utilisation des nouvelles sommes dans un contexte où l'on doit innover et adapter les façons de procéder.

Rappelons enfin que le gouvernement permettra des assouplissements pour faire en sorte que les étudiants internationaux puissent entreprendre leur formation à distance, en adaptant en conséquence les déclarations dans les systèmes ministériels.

En concertant nos efforts, nous contribuons à amoindrir les impacts sur le parcours scolaire des étudiants et réaffirmons que leur persévérance et leur réussite scolaires demeurent la priorité des établissements d'enseignement supérieur québécois. Ces efforts permettront de continuer à offrir une formation pertinente, stimulante et réinventée qui saura convaincre les étudiants d'entamer ou de poursuivre un projet d'études à l'automne 2020.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge